

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 14 MARS 2017

20h30

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2017

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, M. REGNIER, Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, M. LANTEZ, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU

Excusées : Mme GROBON (pouvoir à Mme LEFEVRE) et Mme TRANNOY (pouvoir à M. RUMEAU)

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2017.

2/ BUDGETISATION DES VESTIAIRES DU STADE ET DE L'ORDINATEUR DE L'ECOLE :

Suite à la commission réunissant élus municipaux et représentants du FC Nointel, il a été décidé, concernant les travaux de mise aux normes des vestiaires du stade municipal, d'abandonner l'idée de modifier les vestiaires existants (qui serviront aux arbitres, aux délégués et d'infirmier) et de faire l'acquisition de bungalows qui, après rénovation, seront aux normes de la Fédération Française de Football.

Afin de pouvoir régler l'achat de ces bungalows, frais de déplacement inclus, il est demandé au Conseil municipal d'inscrire d'ores et déjà au budget 2017 les crédits nécessaires, soit 3000 € à l'article 2138 du budget.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur RUMEAU souhaite que soient respectées toutes les règles en matière de sécurité (sorties de secours, présence d'extincteurs ...). Monsieur le Maire répond que bien évidemment tout sera fait en ce sens.

Par ailleurs Monsieur THOMAZON s'interroge sur l'avenir des bungalows actuels : l'un d'entre eux restera au stade pour servir de lieu de stockage au matériel, les autres serviront aux services techniques ou seront revendus.

Monsieur RUMEAU s'interroge également sur les déclarations faites officiellement en matière d'urbanisme. Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit là d'une solution à caractère provisoire et démontable (la déclaration de travaux reste instruite au niveau de la Mairie).

Par ailleurs, la commune a été amenée à faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le Directeur de l'école de Nointel. Celui-ci s'élève à 975,05 €, frais d'installation et logiciels compris.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 1000 € à l'article 2183 du budget 2017. A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

3/ MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE

MULTIFONCTIONS :

Où le bilan d'utilisation de la salle multifonctions en 2016 (nombre de locations, d'utilisations par les associations ou autres, dépenses de fonctionnement), le Conseil municipal se voit proposer d'ajuster les tarifs de location de la salle au regard à la fois de ce bilan, du comparatif des prix de location de salles des communes voisines et de la nécessité pour la commune de trouver de nouvelles ressources, la DGF devant baisser de nouveau de plus de 12000 euros cette année (pour la 4^e année consécutive).

Actuellement le tarif est le suivant :

- Habitant de Nointel : 400 €
- Extérieur : 600 €

Il est proposé d'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2018, les tarifs suivants :

- Habitant de Nointel : 450 €
- Extérieur : 700 €

A 12 voix pour et 3 contre (Mme DOMINGOS-FREIRE, M. RUMEAU, Mme TRANNOY), le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle multifonctions à 450 € pour les habitants de Nointel.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle multifonctions à 700 € pour les extérieurs.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

4/ REVISION DES LOYERS AU 1^{er} AVRIL 2017 :

Comme chaque année au 1^{er} avril, les loyers des logements communaux sont révisés. Considérant le taux de référence des loyers publié par l'INSEE au quatrième trimestre 2016 (en moyenne annuelle) qui s'élève à 125,50 soit une hausse de + 0,18 % en variation annuelle, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter les loyers des logements communaux de 0,18 % au 1^{er} avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les loyers selon la proposition faite.

Les loyers s'élèveront donc au 1^{er} avril 2017 à :

- Logement 2 rue des Boues : 448,94 €
- Logement 1 place de la Mairie : 504,91 €
- Logement 11 place de la Mairie : 614,42 €

- Logement 13 place de la Mairie : 645,68 €

Monsieur RUMEAU en profite pour poser des questions sur les logements, notamment sur l'isolation. Monsieur le Maire reconnaît que les logements sont anciens et ne répondent pas à tous les standards modernes mais que des travaux y sont réalisés à chaque départ de locataire, comme c'est le cas actuellement avec le logement du 11 place de la Mairie.

5/ COMPTE-RENDU DE LA VENTE DE L'ANCIEN TRACTEUR :

Madame BODCHON-SEREIN fait le point sur la vente de l'ancien tracteur.

Une annonce avait été faite dans les cadres municipaux et sur le site internet « leboncoin ». Le principe n'était pas une vente aux enchères mais une offre que devaient faire les personnes intéressées avant une date déterminée. Une quarantaine de personnes se sont renseignées et une quinzaine ont déposé une offre.

Le tracteur, acheté 4558 € en 2001 (et mis en circulation pour la 1^{ère} fois en 1976), a été vendu 1800 €.

Monsieur le Maire remercie Madame BODCHON-SEREIN pour s'être occupée de cette vente.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil municipal donne son accord pour la vente, lors de la brocante, des livres « desherbés » de la bibliothèque municipale, la recette devant servir à l'acquisition de nouveaux livres. Pour que la vente soit faite dans les règles, le Conseil municipal décide de créer une régie d'avances et de recettes.
- Monsieur THOMAZON soulève le problème des déjections canines dans le lotissement du Bas Parc notamment. Il lui est confirmé que des panneaux seront achetés et que le garde-champêtre interviendra.
- Monsieur MAUROY porte l'attention du Conseil sur le mur du « nouveau » cimetière qui tient de moins en moins. Monsieur le Maire répond qu'il en a conscience et qu'il se rendra sur place avec les services techniques
- Madame MACUDZINSKI alerte le Conseil sur la présence de « gens du voyage » qui tournent actuellement dans le village
- Monsieur LADAM fait le point sur la réunion qui a eu lieu à Catenoy relative à la création de la « Brigade Territoriale de Contact ». Il s'agit de gendarmes tournant dans les villages en voiture ou même en vélo, chargés d'aller au contact de la population. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal.
- Madame DUFRANNE fait remarquer que de nombreux déchets sont déposés dans le haut de la Cavée de Bailleval. Le garde-champêtre se rendra sur place et une information sera faite.
- Monsieur LANTEZ souhaite savoir quand la fibre sera installée à Nointel. L'installation est prévue pour le début 2018 mais nous ignorons la date de mise en service.
- Il est indiqué plusieurs endroits où les lampadaires ne fonctionnent plus (rue du Saulon, rue des Boues, rue de la Croisette). Monsieur le Maire rappelle qu'il faut

signaler systématiquement ces dysfonctionnements en particulier lorsque les lampes fonctionnent par intermittence afin que la SICAE OISE fasse le travail efficacement et complètement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 21h50.

A Nointel, le 15 mars 2017

Le Maire,
Philippe LADAM